



Doc. 43

10 août 1950

Méthodes suivies par le Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par M. André PHILIP et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée, saisie du rapport d'activité du Comité des Ministres,

constate que ce rapport se borne à un procès-verbal de carence, regrette qu'au cours de l'année écoulée la plupart des recommandations de l'Assemblée aient été, soit envoyées à des experts ou à d'innombrables Comités pour des études dont on ne voit pas la fin, soit purement et simplement écartées;

constate qu'au lieu d'être un animateur, le Comité des Ministres s'est révélé un écran entre l'Assemblée et les divers parlements nationaux;

fait toutes réserves sur la possibilité pour l'Assemblée de continuer à travailler dans de telles conditions, avertit solennellement ledit Comité, qu'à moins d'un changement total dans son esprit et ses méthodes d'action, l'unité européenne sera définitivement compromise, réduisant à néant les espérances des peuples et portant une grave atteinte à leurs possibilités de résistance à l'agression;

et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour.

Signé (voir au verso)



Doc. 43 Proposition de résolution

Signé:

PHILIP André, France